



Arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE HENRI MARTIN (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Henri Martin par l'entreprise Jean Lefebvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry Sur Seine, agissant pour le compte du service Maintenance Travaux Voirie – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry sur Seine (réfection partielle de la chaussée),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Henri martin sur le tronçon compris entre l'impasse Henri martin et la rue Vérillot** à compter du **10 avril 2024 de 8 heures 30** jusqu'au **17 avril 2024 à 18 heures 30 :**

- **Rue barrée :**
 - ✓ **Mise en impasse pour la desserte riveraine uniquement depuis la rue Emile Bastard et l'avenue de Verdun** de part et d'autre du chantier, avec **limitation de vitesse à 30 km/h** (pour rappel),
 - ✓ **Les déviations se feront :**
 - dans un sens par les rues Emile Bastard, Robert Degert et le boulevard de Stalingrad,
 - de l'autre sens par l'avenue de Verdun, rues Robert Degert, Auber (Vitry), Gournay (Vitry), Emile Zola (Vitry), Séverine (Vitry) et Henri Barbusse (Villejuif),
- **Neutralisation du stationnement des deux côtés de la chaussée.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M.le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Entreprise Jean Lefebvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry Sur Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 02 AVR. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 03 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon